

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 FEVRIER 2022 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël.

Pouvoir : LANCKRIET Céline à LEFEBVRE Hervé, VASSEUR David à LANGLOIS Rémi

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 11 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Devis huisseries logements communaux (2022.02.01BP)

La rénovation du logement communal a commencé. De très nombreux travaux sont à prévoir comme le changement des fenêtres, portes et volets. D'autres logements communaux étant à proximité nécessitent également des travaux de rénovation. Le devis demandé auprès de Tecnipose Solabaie englobe les trois logements et s'élève à 11.357,27 € HT. Il est par ailleurs prévu de travailler avec la FDE pour obtenir des certificats d'énergie et amoindrir le coût des travaux.

➔Vote : 13 pour

Par ailleurs, les locataires ont signalé des soucis de moisissures dans les logements. Il faudra y remédier en posant un produit hydrofuge lorsque la période sera propice.

2- Délibération avenant réseau intercommunal de lecture publique (2022.02.02BP).

Chaque bibliothécaire doit consacrer 5 h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les activités spécifiques du réseau intercommunal. L'agent en place travaille 20h pour Saint-Sauveur et 15 h pour Argœuves, il y a donc une répartition de ces 5 h. Ça correspond à 2 h pour Argœuves et 3 h pour notre commune les jeudis après-midi. Ainsi le travail intercommunal se répartit dans les mêmes proportions.

➔Vote : 13 pour

3- Délibération pour accepter les dons (2022.02.03BP) (2022.02.01 CCAS)

M. le Maire explique que la salle de la mairie est mise à disposition pour certaines occasions comme les deuils. En dédommagement, les personnes versent un don à la commune ou majoritairement au CCAS. Il y a lieu de prendre une délibération afin d'accepter les dons en général.

➔Vote : 13 pour

4- Délibération FDE pour intégration de la commune d'Albert (2022.02.04BP)

Par délibération en date du 29 novembre 2021, la ville d'Albert a souhaité intégrer la fédération départementale d'énergie/ Territoire d'énergie. Comme à chaque adhésion, toutes les autres communes doivent se prononcer sur cette entrée. Le conseil ne s'oppose pas à cette intégration.

→Vote : 13 pour

5- Délibération FDE pour mise en place d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (2022.02.05BP)

M. Le Maire rappelle que par délibération en 2017 et convention signée le 31 mai 2017, il avait été acté la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques. La participation de la commune s'élevait à 3.600 €, mandaté le 27 juin 2018. En revanche, le coût total était plus important et avait été supporté par la FDE à hauteur de 15.000 €. Il semblerait que la délibération de mise en place n'ait jamais été prise, ce que la FDE nous a rappelé. Il y a donc lieu de régulariser le transfert de compétences concernant les bornes électriques.

→Vote : 13 pour

6- Délibération de mise en place paiement par CESU (2022.02.06BP)

Les chèques emploi service universels permettent de payer certaines dépenses comme la cantine ou le périscolaire. Il y a des frais d'inscription pour la commune à ce service mais les parents pourront payer les factures périscolaires avec leurs CESU. Le conseil souligne que c'est un service que l'on peut rendre à la population même s'il y a des frais d'inscription.

→Vote : 13 pour

7- Délibération tarification location des salles, matériels, pénalités (2022.02.07BP)

La trésorerie de Doullens sollicite les délibérations afin de pouvoir valider le paiement des factures ou l'encaissement des recettes. Aussi, il y a lieu d'actualiser la délibération concernant les locations des salles, le matériel, les pénalités. Il a été mis en évidence que parfois les personnes déclenchaient l'alarme à tort ce qui sera maintenant pénalisé, comme le tri sélectif qui ne sera pas respecté.

→Vote : 13 pour

8- Délibération avancement de grade pour agents (2022.02.08BP)

Le centre de gestion a adressé deux potentiels avancements de grade. La commune a déjà fixé les ratios d'avancement par délibération et les lignes directives. Par conséquent, il ne reste qu'à créer les postes concernés. Il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2022.

→Vote : 13 pour

9- Info Terrain

M. le Maire rappelle qu'une convention unissait la commune à la société TBO pour l'occupation d'une parcelle jusqu'au 30 juin 2021. Celle-ci a été dénoncée par lettre recommandée. Le loueur devait donc libérer le terrain. Par délibération, le conseil a choisi de pénaliser la société à hauteur de 2.000 € toutes les 2 semaines pour occupation du terrain illégale. A ce jour, les pénalités ne sont pas payées.

Des sanctions vont donc être prises.

10- Info travaux

Les travaux dans la rue Salengro et Brossolette se sont déroulés plus vite que prévus, ce qui fût problématique. Le deuxième tronçon est déjà commencé en raison de conditions climatiques favorables. Par ailleurs, les autres collectivités n'ont pas encore voté les budgets 2022, il y a donc très peu de travail actuellement. Le chantier en cours bénéficie de deux équipes au lieu d'une normalement, ce qui accélère la progression.

Les travaux de la rue Pierre Brossolette se sont très bien passés. Les riverains ont joué le jeu et tout est rentré dans l'ordre rapidement. En revanche, pour la rue Roger Salengro il va falloir prendre en considération les rues parallèles, le temps de séchage, ce qui va entraîner une anticipation pour les riverains et une certaine organisation.

Acceptation de paiement d'un particulier pour travaux effectués (2022.02.09BP)

Lors de ces travaux, un riverain a demandé à bénéficier de la création d'une bande charretière pour un montant de 500 €. Le conseil accepte la création de cette bande pour 500 € et autorise M. le Maire à en recevoir le paiement.

Vote : 13 pour

11- Info base nautique

La base nautique va reprendre ses activités d'avril à septembre. Une nouvelle activité va être mise en place grâce à l'embauche d'un moniteur voile. Ufolep a demandé à ce que la base nautique soit mieux signalée car il est vrai que les abords ne sont pas forcément mis en valeur. Une signalétique a été demandée à Seriprime.

Par ailleurs, Ufolep va s'installer à Saint-Sauveur dans des bâtiments construits à la ZAC bornes du temps.

12- Info city park et divers

Le parc de loisirs commandé auprès de la société Renov Sport est en cours d'installation. La chappe ainsi que les tubes métalliques de support ont été posés, la résine de protection le sera prochainement.

13- Info mairie

M. Fournet, adjoint au maire, a des stagiaires qui pourraient réhabiliter la salle de la mairie. Leur stage pratique se déroulera du 9 mai au 4 juin 2022. Ainsi l'intérieur de la mairie serait rénové et les stagiaires pourraient valider leur cursus. Par la suite, il est prévu de tendre un faux-plafond.

Vote : 13 pour

14- Demande d'installation

M. le Maire a été saisi d'une demande d'installation sur la voie publique d'un barbecue américain. Le food truck serait installé les vendredis de 13h à 22h permettant la vente à emporter de plats typiquement américains cuits au feu de bois. Le conseil n'y voit pas d'inconvénient.

15- Fête locale

Il est rappelé que la fête locale a lieu le 12 juin, pendant les élections qui se tiendront les 12 et 19 juin 2022. Il faut prendre en considération tous les préparatifs et l'encadrement de ces deux événements. Les conseillers ont donc essayé de trouver la meilleure animation possible pour la fête locale, sans savoir comment la situation sanitaire va évoluer.

Les bons pour les manèges, d'un montant de 10€, ont bien fonctionné. Ils seront donc renouvelés pour les enfants du village scolarisés jusqu'en 3^{ème}. En revanche, il n'y aura pas de groupe cette année. La crise sanitaire et le peu de public laissent penser qu'il faudra trouver autre chose pour le déroulement des prochaines fêtes locales.

16- Info fibre

La fibre arrive à Saint-Sauveur. Une réunion publique est prévue le **21 avril 2022 à 18h30** dans la salle de la mairie. De nombreuses rues peuvent recevoir la fibre. Toutefois certaines habitations ne permettent pas de pouvoir la déployer dans l'immédiat. La réunion apportera sans doute la réponse aux personnes intéressées.

17- Divers

Lors de l'assemblée générale de la Licorne, il a été souhaité qu'un ramassage des déchets verts soit organisé pour les personnes âgées par les employés communaux. Malheureusement ce genre de service engendre de nombreux soucis de stockage. Pour l'instant la municipalité ne peut y donner suite.

Suite à son déménagement en Bretagne, Mme Lanckriet démissionne de ses fonctions de conseiller et de tout poste qu'elle occupait dans les différentes commissions.

Prochain conseil : VENDREDI 18 MARS 2022 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

